



LE 6 MARS 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 6 mars 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

8015-060317 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis février 2017

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire février 2017

8016-060317 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017.

8017-060317 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1700278 à 1700313	82 634,28 \$
Journal des chèques 1700314 à 1700399	228 908,37 \$
Journal des annulations (1700342)	(13 487,90 \$)
Journal des chèques 1700400 à 1700403	26 321,16 \$
Journal des chèques 1700404 à 1700419	159 508,64 \$

8018-060317 **REMBOURSEMENT M. SERGE SIMARD**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des dépenses de M. Serge Simard au montant de 61,04 \$.

8019-060317 **QUOTE-PART PLUMOBILE – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Considérant que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la *Loi sur les Cités et les Villes* et les articles modifiés 536 à 539 du *Code municipal* autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beauré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

Considérant que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Considérant que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2017 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la MRC (interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (interne)	37,50 \$
Déplacement à l'extérieur des MRC (externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2017, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 novembre 2016 par résolution 2016-CA-32 de son conseil d'administration;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

Considérant que la quote-part de la Ville de Beaupré a été établie à 22 898,99 \$ représentant 6,31 \$ par habitant (3629) pour l'année 2017;

Considérant que le 6,31 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Beaupré accepte de payer la quote-part pour l'année 2017, soit une somme de 22 898,99 \$ à PLUMobile.

8020-060317 **ACTIVITÉ-BÉNÉFICE LA GRANDE FÊTE – 23 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'autorisation donnée à M. Serge Simard afin de remplacer le maire, M. Pierre Renaud à l'activité-bénéfice de la Grande Fête du 23 février 2017 au coût de 80 \$.

8021-060317 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE M. ALEX THIBAUT ET FÉLICITATIONS POUR LA MÉDAILLE D'ARGENT**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Alex Thibault dans le cadre de sa participation à la 52^e Finale des Jeux du Québec qui se tenait à Alma du 24 février au 4 mars 2017;

ATTENDU que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à M. Alex Thibault la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière. De plus, le conseil tient à féliciter M. Thibault pour la médaille d'argent gagnée lors des Jeux du Québec Alma 2017.

8022-060317 **RÉSOLUTION D'APPUI – MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC, LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (Centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

ATTENDU la demande d'appui formulée par la Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague (résolution numéro 17-02030);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Christian Blouin et résolu unanimement :

D'appuyer la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans sa démarche;

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec*, la *Loi sur les cités et villes* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8023-060317 **MANDAT À UN COURTIER IMMOBILIER POUR LA VENTE DE L'ÉDIFICE SIS AU 11 174 AV. ROYALE (ANCIENNE CAISSE)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de donner un mandat à un courtier immobilier pour la vente de l'édifice sis au 11174 av. Royale et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8024-060317 **MANDAT À UN COURTIER IMMOBILIER POUR LA VENTE DU TERRAIN DE LA RUE ST-LOUIS (LOT NO : 3 680 807)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de donner un mandat à un courtier immobilier pour la vente du terrain portant le numéro de lot 3 680 807 sis sur la rue St-Louis au coin de la rue Beauregard et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8025-060317 **ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 4 et 5 mai 2017 à Montréal au coût de 775 \$ par personne et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8026-060317 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – CONTRIBUTION 2016-2017**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 580,64 \$ (3 629 x 0,16 \$ par habitant) à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec pour l'année 2017-2018 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

8027-060317 **TÉLÉVISION D'ICI – 5^E SOIRÉE BÉNÉFICE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer à la soirée-bénéfice de la Télévision d'ici qui se tiendra le jeudi 20 avril 2017 à 18 h au Restaurant Le Montagnais de Sainte-Anne-de-Beaupré, au coût de 95 \$ par personne et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8028-060317 **DÉROGATION MINEURE – 43, RUE MILOT**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 43, rue Milot afin de régulariser la marge de recul avant à 5,33 mètres au lieu de 6 mètres comme prescrit à la grille des spécifications pour la zone 53-H suivant l'article 91 du Règlement de zonage 1192;

Attendu que cet immeuble fait partie d'un bâtiment de type jumelé situé à l'intersection des rues Milot et des Pignons et que le plan d'implantation proposait un retrait des bâtiments l'un par rapport à l'autre.

Attendu que l'immeuble sujet devait, initialement, être en recul par rapport à l'immeuble adjacent;

Attendu que selon les plans de construction déposé et approuvé par la Ville, l'immeuble sujet a été avancé par rapport à l'immeuble voisin, mais que le plan d'implantation n'a pas fait l'objet d'une correction;

Attendu qu'il y a eu des discussions entre le service de l'urbanisme et le requérant ainsi qu'avec l'arpenteur-géomètre pour déterminer la bonne ou mauvaise foi dans l'implantation du bâtiment;

Attendu qu'il y a eu un manque de suivi entre le requérant et l'arpenteur-géomètre et qu'il est impossible d'alléguer une présomption de mauvaise foi dans la présente requête et que la demande ne doit pas être vue comme une façon d'éviter l'application stricte du règlement;

Attendu que dans ce cas particulier, l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Attendu que cette demande de dérogation mineure ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol conformément aux dispositions du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder une dérogation mineure conformément au Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195 à l'égard de l'immeuble sis au 43, rue Milot afin de prescrire à 5,33 mètres la marge de recul avant au lieu de 6 mètres, comme prescrit à la grille des spécifications pour la zone 53-H dans laquelle est situé l'immeuble suivant l'article 91 du Règlement de zonage numéro 1192.

8029-060317 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (45, RUE DE L'ANSE)**

Attendu que le propriétaire du lot 4 459 873 du cadastre du Québec a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui sera désignée comme étant le 45, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, tout projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

8030-060317 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (90, RUE DE LA FALAISE)**

Attendu que les propriétaires du lot 3 682 100 du cadastre du Québec ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui sera désignée comme étant le 90, rue de la Falaise;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, tout projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

8031-060317 **PROJET D'ENSEIGNE – RESTO-PUB SAINTE-ANNE (400, RUE DUPONT)**

Attendu que le propriétaire du Resto-Pub Sainte-Anne situé au 400, rue Dupont a déposé de nouvelles images pour une demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment et une enseigne au sol;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de certificat est assujétié à l'approbation par le conseil suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'enseigne suivant les images déposées.

8032-060317 **DEMANDE DE SUBVENTION SUIVANT L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LA CRÉATION D'UN ÉCRAN VISUEL DE VÉGÉTAUX ENTRE LA ROUTE 138 ET LE PARC INDUSTRIEL À BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de déposer une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ suivant l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale pour la création d'un écran visuel de végétaux entre la Route 138 et le parc industriel à Beaupré;
- b) d'autoriser M. Jean-François St-Pierre, directeur du service de l'urbanisme à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

8033-060317 **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉOLIEN DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de déposer une demande d'aide financière dans le fonds éolien de La MRC de la Côte-de-Beaupré au montant de 56 000 \$ pour la création d'un écran visuel de végétaux entre la Route 138 et le parc industriel à Beaupré;
- b) d'autoriser M. Jean-François St-Pierre, directeur du service de l'urbanisme à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

8034-060317 **MANDAT À TETRA-TECH QI INC. – CARACTÉRISATION 2017-2018**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme Tetra-Tech QI inc. pour la caractérisation 2017-2018, le tout suivant l'offre de services professionnels datée du 26 janvier 2017 au montant de 21 500 \$ plus les taxes.

8035-060317 **LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE NUIT SAISON HIVERNALE 2016-2017**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'entériner la lettre d'entente à la convention collective relativement au déneigement pour la saison hivernale 2016-2017 signée par M. Roch Lemieux, directeur général. L'employé visé est M. Vincent Paradis.

8036-060317 **REMPACEMENT D'UN CONGÉ PARENTAL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de M. Gaétan Pelletier pour le remplacement du congé parental de M. Sébastien Dupont.

8037-060317 **NOMINATION DE MARIE BOURQUARD À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LA PLUME D'OIE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer Madame Marie Bourquard à titre de responsable de la Bibliothèque La Plume D'Oie.

8038-060317 **ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE DE GRATUITÉ LOCAL C-9**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prêter gratuitement le local C-9 à l'Association Chasse et Pêche Côte-de-Beaupré pour la tenue de leur assemblée annuelle le 13 mars 2017.

8039-060317 **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré souhaite présenter en 2016-2017 une demande d'appui financier au Ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet d'élaboration ou de mise à jour ou de mise en œuvre d'une politique familiale municipale;
- d'autoriser monsieur Roch Lemieux, directeur général à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Beaupré;
- de désigner Mme Nancy Pelletier comme responsable des questions familiales.

8040-060317 **DEMANDE DE PROLONGATION PROGRAMME MADA**

ATTENDU la démarche MADA initiée par la Ville;

ATTENDU certaines contraintes administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de demander une prolongation de délai afin de compléter la démarche municipalité amie des aînés (MADA) au 15 septembre 2017.

8041-060317 **GROUPE KILOMAX – DEMI-MARATHON LE 17 JUIN 2017**

ATTENDU que le 17 juin 2017 se tiendra la quatrième édition du Tour du cap Tourmente;

ATTENDU que le trajet débutera à Sainte-Anne-de-Beaupré pour se terminer à Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'autoriser la circulation sur l'avenue Royale, les rues avoisinantes, le terrain des loisirs et le secteur de la rue Arthur-Cooper avec un point de ravitaillement à Place des Générations; et
- b) de prêter du matériel de balisage.

8042-060317 **PRÊT ÉQUIPEMENTS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de

prêter 2 bars et 2 réfrigérateurs à la Municipalité de Saint-Joachim pour le 17 juin 2017.

8043-060317 **EMBAUCHE PERSONNEL DE LA RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'entériner l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche en fonction du nombre d'inscriptions;
- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2017 :

• Mireille Cloutier-Tremblay	13,25 \$/heure
• Mélodie Marin	12,35 \$/heure
• Kim Marchand	12,35 \$/heure
• Sabrina Paré	12,35 \$/heure
• Véronique Prémont	12,10 \$/heure
• Alyson Murray	11,60 \$/heure
• Laurie Caron	11,60 \$/heure
• Noémie Paré	11,60 \$/heure
• Wayne Pelletier	11,10 \$/heure

8044-060317 **EMBAUCHE PERSONNEL DE NATATION PRINTEMPS 2017**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

• Camille Martineau, monitrice en chef :	16,80 \$/heure
• Alexandre Bilodeau, moniteur :	15,22 \$/heure
• Catherine Plante, monitrice :	14,22 \$/heure
• Alice Longpré, monitrice :	13,97 \$/heure
• Karel Ferland : monitrice :	14,47 \$/heure
• Léa Plante, sauveteur :	14,85 \$/heure
• Marie-Philippe Leclerc, sauveteur :	14,60 \$/heure

8045-060317 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauré a reçu 49 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE 9 personnes ont été convoquées en entrevue et 6 personnes se sont présentées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher M. Éric Arsenault à titre de préposé à l'entretien ménager au tarif horaire de 17,15 \$ et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.

8046-060317 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS SCOLAIRE POUR LA FÊTE NATIONALE ET LE CAMP DE JOUR 2017**

Considérant que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour le transport par autobus pour la fête nationale et le camp d'été 2017;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres, la liste des soumissionnaires à inviter et l'estimation des coûts;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8047-060317 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a reçu 20 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de préposé à l'accueil;

CONSIDÉRANT QUE 8 personnes ont été convoquées en entrevue et 6 personnes se sont présentées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'embaucher M. Maxime Lamoureux à titre de préposé à l'accueil au tarif horaire de 13,35 \$ et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail.

8048-060317 **DÉMISSION DE M. STEVE CÔTÉ**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Steve Côté à titre de pompier à temps partiel.

8049-060317 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES AVANCEMENTS DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques tel que produit en annexe sous la cote 060317-01.

8050-060317 **EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE BARON À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LA CASERNE DE ST-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'embaucher M. Alexandre Baron à titre de pompier à temps partiel pour la caserne de St-Tite-des-Caps.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Journaliste du journal Le Soleil - Côte de la Falaise
- Bruit des bennes au dépôt à neige
- Embellissement du dépôt à neige

8051-060317 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale